

DB-2020-07

Nombre de Conseillers

En exercice	47
Présents	28
Votants	28

Bureau Communautaire du 20 février 2020

Le Bureau de Val de Garonne Agglomération,
légalement convoqué le 13 février 2020,
s'est réuni, en session ordinaire en Salle multiculturelle - Le Bourg -
47200 MONTPOUILLAN,
sous la présidence de Daniel BENQUET, Président

Fixation de prix de vente de composteurs individuels et accessoires

Etaient présents

Daniel BENQUET - Gilles LAGAÛZÈRE - Michel COUZIGOU - Jean GUIRAUD - Christophe COURREGELONGUE - Pierre IMBERT - Francis DUTHIL - Michel PÉRAT - Didier MONPOUILLAN - Marie-France BONNEAU - Daniel BORDENEUVE - André CORIOU - Jean Claude DERC - Jean-Marc DUBAN - Gilbert DUFOURG - Benjamin FAGES - Guy FARBOS - Michel FEYRY - Michel GUIGNAN - Guy IANOTTO - Francis LABEAU - Alain LERDU - Edith LORIGGIOLA - Gaëtan MALANGE - Jean Max MARTIN - Bernard MONPOUILLAN - François NÉRAUD - Jean François THOUMAZEAU

Absents ou excusés

Dante RINAUDO - Jacques BILIRIT - Jean Luc ARMAND - Thierry CONSTANS - Maryline DE PARSCAU - Daniel BARBAS - Catherine BERNARD - Jacques BRO - Patrick GAUBAN - Philippe LABARDIN - Bernard MANIER - Jean Michel MOREAU - Régine PODEVA - Alain PRÉDOUR - Jacky TROUVÉ - Jean Pierre VACQUÉ - Carole VERHAEGHE - Christine VOINOT

Pouvoirs de

Secrétaire de séance

Fixation de prix de vente de composteurs individuels et accessoires

Rapporteur : MARIE-FRANCE BONNEAU

Objet de la décision

Les membres du bureau communautaire sont invités à fixer les tarifs de vente de composteur individuels et accessoires

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de fixation des tarifs des services communautaires,

Exposé des motifs

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de généraliser le tri à la source des déchets organiques. De ce fait, chaque citoyen devra disposer d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles d'ici 2025.

De ce fait, les collectivités compétentes en matière de collecte devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et/ou de solutions de compostage de proximité.

Le compostage individuel permet de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles et donc les coûts de traitement correspondants pour la collectivité. De plus, le compost obtenu peut être employé comme fertilisant naturel. L'intérêt écologique et économique du compostage est donc avéré.

VGA a décidé de mettre en place un Plan de développement du Compostage de proximité (2020-2023) qui permettra d'augmenter le nombre de composteurs sur le territoire au travers de 3 axes :

- 1/ Le compostage individuel (jardin ou appartement),
- 2/ Le compostage en établissement (EHPAD, écoles,...),
- 3/ Le compostage partagé (en pied d'immeuble ou de quartier/village).

De ce fait, VGA propose aux administrés d'acquérir des composteurs individuels et accessoires aux prix suivants :

- Composteur 300L : 15 € net de taxes
- Composteur 400L : 20 € net de taxes
- Composteur 600L : 30 € net de taxes
- Composteur 800L : 40 € net de taxes
- Guide du compostage floqué, Bio-seau 7 à 10 litres et Autocollant : 2 € net de taxes
- Tige de brassage : 3 € net de taxes

Les sommes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes « régie produits divers »

Le Bureau Communautaire,

Approuve les tarifs de vendre des composteurs et accessoires comme énoncés ci-dessus.

Précise que les recettes correspondantes seront encaissées sur la régie « Régie Produits divers »

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

RÉSULTAT DU VOTE

VOTANTS	28	
POUR	28	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Publication / Affichage
Le 3 mars 2020

Fait à Marmande le 20 février 2020

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Président de Val de Garonne Agglomération